



Interpellation: Épisodes de fortes chaleurs : quelles organisation et communication communales en cas de déclenchement du plan canicule du canton de Vaud ?

Les fortes chaleurs observées ces dernières semaines ont conduit le Canton de Vaud à activer plusieurs fois son plan canicule. Ce type de situation implique une coordination entre les différents échelons institutionnels et les acteurs chargés de la protection de la population.

Le Canton dispose d'un plan canicule. Nous relevons également que la Commune a fait état, dans le rapport de gestion 2025, de l'activation du plan canicule lors des épisodes de fortes chaleurs. La présente interpellation vise dès lors à clarifier la déclinaison opérationnelle de ce dispositif à l'échelle communale, notamment en ce qui concerne la coordination entre la Municipalité, les services communaux et l'ORPC, les responsabilités des différents acteurs, la communication à la population et les enseignements tirés des activations récentes.

Dans ce contexte, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la collaboration prévue entre la Commune de Prilly et l'ORPC et/ou tout autre organe compétent lors du déclenchement d'un plan canicule ?

En particulier, quels rôles respectifs sont attribués à la Municipalité, aux services communaux et à l'ORPC et/ou autres, et selon quelles modalités cette coordination est-elle activée, suivie et évaluée ?

2. Est-ce que la Commune dispose d'une organisation opérationnelle claire lors d'un épisode de canicule ?

Cette organisation précise-t-elle notamment les responsabilités, les personnes ou services de contact, les publics vulnérables concernés, les bâtiments communaux ou lieux d'accueil à surveiller, les mesures à mettre en œuvre, ainsi que les modalités de retour d'expérience après l'épisode ?

3. Quelle communication la Commune fait-elle à destination de la population lors de l'activation du plan canicule ?

Nous n'avons pas identifié de communication communale spécifique en dehors, semble-t-il, de la mise à disposition ou de l'affichage d'informations cantonales. Il est possible que certaines communications nous aient échappé. Toutefois, si ces informations sont difficiles à trouver pour des personnes qui les recherchent activement, comment la Commune s'assure-t-elle qu'elles atteignent les personnes qui ne connaissent pas nécessairement l'existence du plan canicule ou les bons canaux d'information ?

Cette interpellation vise à clarifier la déclinaison concrète du plan canicule à l'échelle communale, afin que le Conseil communal puisse comprendre comment la Commune se prépare, se coordonne, informe la population et protège les personnes concernées lorsque ce dispositif est activé.

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Javier Bardelloni et consorts

Antoine Vidorz